

DIVINEO COMDAMNE A PAYER 9Mo de \$

Soumis par robocop
07-10-2006

Divineo a perdu un procès contre Sony pour une somme qui s'élève à 9 millions de dollars de dommages et intérêts. Un juge de la Cour Fédérale de Californie a jugé qu'ils étaient en violation du fameux DMCA en vendant des puces. Ils ont été accusés par Sony non seulement de vendre des puces mais aussi de continuer à vendre le célèbre HDLoader.

La juge Claudia Wilken a demandé 3.750.200 \$ de dommage contre Divineo Inc. et un résident canadien Frederic Legault. Elle a aussi demandé 5.791.400 \$ contre Divineo U.K. et la société française Divineo SARL et un résident français Max Louarn.

"Les puces et les HDLoader sont des éléments clés pour faciliter le piratage des jeux vidéo parce qu'ils permettent de jouer à des jeux copiés illégalement sur des consoles modifiées illégalement" a déclaré Ric Hirsch, Vice President Senior du Département de la Propriété intellectuelle du bureau ESA. "Ce jugement de la cour est très important parce qu'il reconnaît les dommages que les puces et les HDLoaders causent à l'industrie du jeu et donne un message clair que le trafic de ces produits donnera lieu à de lourdes pénalités". J'attends vos commentaires.

Sources: PS2SCENE, ArsTechnica, Game Daily, NextGen, Gamasutra